



# ÉLECTION DES CO-RESPONSABLES SUR LES CHAMPS D'ACTION À L'AGA 2019



Deux co-responsables sont élues à chaque assemblée générale annuelle pour chacun des quatre comités sur les champs d'action :

- Comité Féminisme, intersectionnalité et solidarité
- Comité Féminisme, bien-vivre, écologie et économie
- Comité Féminisme, démocratie, citoyenneté et prise de parole
- Comité Féminisme, corps, sexualité, image, genre et violences

## Mandat et composition des comités

Les comités ont un triple mandat :

- Ils élaborent, en vue de l'assemblée générale, des priorités annuelles qu'ils soumettent au conseil d'administration;
- Ils élaborent un plan d'action pour les priorités votées en assemblée générale annuelle et le soumettent au conseil d'administration;
- Ils veillent à la réalisation de ce plan d'action et font rapport au conseil d'administration de leurs travaux.

Les comités sont composés d'une diversité de membres de la FFQ, en incluant autant que possible des membres de diverses origines, des membres vivant à la croisée des oppressions, des membres associatives et individuelles, des membres provenant de différentes régions. Ils sont sous la responsabilité de **deux coresponsables élues en assemblée générale**.

La FFQ offre les moyens techniques adéquats pour assurer la participation lorsque la présence physique n'est pas possible (conférence téléphonique, Skype, Zoom, etc.).

## **Mandat des co-responsables de comité**

La durée du mandat est d'un an. Les deux co-responsables d'un comité partagent les tâches suivantes:

- Assurer la coordination participative du comité;  
*Le but est d'assurer le fonctionnement démocratique du comité et non de prendre la responsabilité des travaux;*
- Faire la liaison avec le CA et l'équipe de travail;  
*Les coresponsables assurent la circulation de l'information entre le comité et l'équipe de travail d'une part, entre le comité et le CA d'autre part;*
- Participer aux rencontres de co-responsables;  
*Environ deux rencontres par année se tiennent pour faire les liens entre les travaux des comités et éviter les redondances. Des rencontres peuvent également avoir lieu entre l'ensemble des coresponsables et des membres du CA.*

## **Procédure d'élection**

L'élection se tient durant l'assemblée générale annuelle. Il faut être membre de la FFQ depuis 45 jours pour être éligible.

Les candidatures proposées sont affichées dans le lieu où se tient l'AGA. Les candidates peuvent être proposées jusqu'au moment de l'élection.

Chacune des candidates se présente brièvement à l'assemblée. Si plus de deux femmes se présentent comme co-responsables pour le même comité, on tiendra un scrutin secret; autrement, les co-responsables sont élues par acclamation.

Si des postes restent vacants, le conseil d'administration peut les combler pendant l'année sur recommandation du comité concerné.